

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 06 mars 2020 Procès-Verbal

Présents : M. Charvin Eric, M. Faure Thierry, M. Goujon Claude, Mme Keller Myriam, Mme L'Herbette Christine, M. Nanterme Bernard-Pierre, M. Reuter Bernard, M. Rey Ludovic, M. Jean-Marc Rey, M. Sarteur Jean.

Absents : Mme Bange Tracy, M. Brochet Pierre, Mme. Jambon-Scheffer Ariane, M. Roy André

Pouvoirs donnés : Mme Bange Tracy donne pouvoir à Mme Keller Myriam
M. Brochet Pierre donne pouvoir à Mme L'Herbette Christine

Secrétaire de séance : M. Nanterme a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1- Résultats Appel d'Offres travaux mise en séparatif Eau et Assainissement
- 2- Permanence élections
- 3- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre le dernier conseil municipal de la mandature 2014-2020 à 20h30.
Monsieur le Maire déplore l'absence récurrente de certains conseillers municipaux qui, par ailleurs, se présentent aux élections municipales.

Puis il demande si des remarques sont à formuler sur le dernier compte rendu du conseil municipal du 7 février 2020.

De Mme Keller, deux remarques :

- « M. Faure est arrivé en retard lors du dernier conseil municipal et n'a pas pu participer au vote des taux d'impositions. »
- Sur le débat budgétaire relatif à l'école et le périscolaire « il y a eu 4 abstentions et pas de voix contre. Il s'agit de mesdames Keller et L'Herbette ainsi que messieurs Rey Ludovic et Rey Jean Marc. »

Le premier point de l'ordre du jour concerne les résultats Appel d'Offres travaux mise en séparatif Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire reprecise rapidement les enjeux et lit le projet de l'arrêté accepté à l'unanimité par le conseil.

Objet : Attribution marché des travaux de mise en séparatif du centre bourg de Ceyzérieu

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré valablement à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence mise en ligne sur les sites : <https://marchespublics.ain.fr> (Plateforme du Conseil Départemental) et <http://voixdelain.e-marchespublics.com>, concernant des marchés d'appel d'offres pour les travaux de la mise en séparatif du centre bourg de Ceyzérieu ;

Vu le PV d'ouverture de plis, de l'analyse des offres effectuée par le Cabinet Profils Etudes, CONSIDERANT qu'au regard des critères de l'avis de publicité complété par le règlement de consultation, parmi les candidats ayants présentés une offre, celles des entreprises énumérées ci-après sont économiquement les plus avantageuses ;

CONSIDERANT le classement des offres effectué par le Cabinet Profils Etudes et vérifié par la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT les offres des entreprises retenues ci-après ;

AUTORISE le maire à signer toutes pièces des marchés concernant les travaux de mise en séparatif du bourg de Ceyzérieu, avec les entreprises :

Lot 1- DUMAS TP - 01300 Chazey Bons, d'un montant de 618 852.50€ HT

Lot 2 – POLEN – 01500 Ambérieu en Bugey, d'un montant de 141 926.00€ HT

Pour un montant Total des marchés de : 760 778.50€ HT, 912 934.20€ TTC

Suite à l'invitation aux candidats d'apporter une nouvelle offre financière, la société POLEN propose le montant de 137 459.00€ HT

Le montant total des marchés s'élève donc à 756 311.50€ HT, 907 573.80€ TTC

A la question posée « où en est-on des servitudes de passage ? »

Réponse de Monsieur le Maire : « Le tracé définitif n'est pas encore déterminé. Plusieurs options sont encore possibles. Les travaux dureront plus d'un an, la concertation sera ouverte dès le mois prochain et elle ne concernera qu'un propriétaire : parcelle C800. »

Le 2^{ème} point de l'ordre du jour concerne le tableau des permanences de l'élection municipale du 1^{er} tour, le 15 mars 2020.

Monsieur le Maire insiste sur la présence obligatoire de chaque conseiller municipal.

Le 3^{ème} et dernier point concerne les questions diverses.

- Le maire informe le conseil de l'existence de dégradations commises sur l'espace jeux de la Gavinière et du local des boules. La procédure a été lancée.
- Où en est le relais Orange ? Réponse de Monsieur le Maire : « les travaux sont en cours. »
- Il est à noter que Monsieur le Maire autorise l'intervention de Mme Jacqueline Pellat. Elle informe le conseil du vote de l'Assemblée Nationale du 30 janvier 2020 relatif à la notion de patrimoine sensoriel des campagnes « chant du coq, de cigales, mais aussi odeurs de fumier entrent désormais dans le code de l'environnement, comme faisant partie des milieux naturels »

Le maire clôture la séance à 20h45.

**A Ceyzérieu, le 13/03/2020
Le Maire, Bernard REUTER**

